



Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 98 f) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale : Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

Au cours de cette période, le Centre a continué de promouvoir le dialogue et la confiance dans la région et au-delà en organisant des conférences sur les questions de désarmement et de non-prolifération. La quatorzième Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, tenue à Séoul en décembre 2015, a porté sur les défis du désarmement et de la non-prolifération nucléaires aux échelons mondial et régional, sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique et sur la sécurité nucléaire dans le contexte du Sommet de 2016 sur la sécurité nucléaire. La vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, tenue à Hiroshima (Japon) en août 2015, a porté sur les résultats de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, le rôle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires, les conséquences humanitaires des armes nucléaires et le rôle de la société civile et de l'éducation en matière de désarmement dans l'action menée pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

* A/71/50.



Le Centre régional a œuvré en faveur de l'universalisation et de l'application des instruments multilatéraux relatifs à la maîtrise des armements et à la non-prolifération en organisant des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention des États Membres qui en avaient fait la demande. Principalement axées sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, ces activités ont été menées à bien dans le cadre d'ateliers organisés aux niveaux sous-régional et national. Comme demandé dans la résolution 70/65, le Centre a pris, en collaboration avec son pays hôte, le Népal, des dispositions pour pouvoir reprendre ses activités depuis Katmandou, après sa réinstallation provisoire à Bangkok au lendemain des puissants séismes survenus en avril et en mai 2015.

Le Centre régional dépend entièrement des contributions volontaires qui lui sont versées pour financer son programme d'activités. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres, en particulier le pays hôte, le Népal, et les autres partenaires qui ont permis au Centre de fonctionner et de mener ses programmes grâce à leurs contributions financières et en nature. Il tient également à remercier la Thaïlande pour son appui, qui a permis au Centre de fonctionner à titre provisoire depuis Bangkok. Il invite les pays de la région ainsi que les autres à verser des contributions volontaires au Centre pour lui permettre de poursuivre ses activités et de s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

I. Introduction

1. Aux termes de la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique est chargé de fournir aux États Membres d'Asie et du Pacifique, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les efforts et activités qu'ils conviennent d'un commun accord de déployer en vue de mener une action de paix et de désarmement, par une utilisation judicieuse des ressources disponibles. Il facilite et coordonne les activités menées dans la région par le Bureau des affaires de désarmement.

2. Dans sa résolution 70/65, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités menées par le Centre régional durant l'année écoulée et l'a assuré de nouveau de son soutien énergique dans la promotion des activités que mène l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional pour renforcer la paix, la stabilité et la sécurité de ses États Membres en Asie et dans le Pacifique. Elle a également remercié le Gouvernement du pays hôte, le Népal, de sa coopération et de son appui financier et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport fait suite à cette demande et traite des activités menées par le Centre régional du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. On trouvera en annexe l'état financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour la seconde année de l'exercice biennal 2014-2015.

II. Activités du Centre régional

4. Au cours de la période considérée, le Centre régional a concentré ses activités sur les domaines suivants : promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération, notamment en aidant, sur leur demande, les États Membres à renforcer leurs capacités nationales; consolidation du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale; organisation d'activités de sensibilisation et de mobilisation.

A. Promotion de la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération

5. Afin de stimuler le dialogue en vue d'améliorer la capacité des pays d'Asie du Sud-Est de respecter les exigences du Traité sur le commerce des armes, le Centre a organisé un atelier régional de développement des compétences les 4 et 5 avril 2016 à Bangkok, sous les auspices du Gouvernement thaïlandais. Les représentants de huit États Membres y ont discuté de questions relatives aux systèmes nationaux de contrôle des transferts d'armes classiques et des exigences du Traité sur le commerce des armes en ce qui concerne l'établissement de rapports. Ils ont échangé les données d'expérience qu'ils avaient accumulées pour ce qui était des préparatifs à la ratification du Traité et ont dégagé des axes potentiels de coopération et d'entraide. L'atelier a été financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements. Il a en outre

été complété par une manifestation parallèle sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

6. Aux mois d'août et de septembre 2015, le Centre régional a prêté aux Maldives, sur leur demande, une assistance technique et juridique, l'idée étant de les aider à appliquer le Programme d'action sur les armes légères et à renforcer leurs capacités nationales en vue de leur adhésion au Traité sur le commerce des armes. Dans le cadre de ce projet, des experts juridiques et techniques venus de différents pays et des représentants du Centre ont tenu des consultations avec les autorités nationales maldiviennes pour déterminer les domaines dans lesquels elles avaient besoin d'assistance. Ils leur ont ensuite adressé des recommandations pratiques aux fins de l'adoption de lois et de mesures nationales et leur ont donné des directives techniques afin de les aider à élaborer les règlements nécessaires pour assurer un contrôle efficace des armes légères et de petit calibre, comme prévu dans le Programme d'action, et à appliquer le Traité sur le commerce des armes, en accordant une attention particulière aux aspects maritimes. Le projet a été financé par le Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements.

7. En coopération avec le Ministère indonésien des affaires étrangères, le Centre régional a organisé une table ronde des institutions nationales afin de familiariser les fonctionnaires aux principales dispositions du Traité sur le commerce des armes ainsi qu'aux exigences à satisfaire pour y adhérer. Les 32 participants, qui représentaient divers organismes publics ainsi que l'armée, la police et l'industrie de l'armement, ont pu profiter des connaissances et du savoir-faire d'experts venus de différents pays et de représentants du Bureau des affaires de désarmement. Cet atelier a été l'occasion pour les experts internationaux et les représentants nationaux d'examiner les enjeux en matière de sécurité et de défense nationales que représenterait l'adhésion au Traité, et la manière dont la législation interne pourrait être adaptée pour en appliquer les dispositions. Le projet a été financé par le Gouvernement allemand.

8. À la suite d'une demande que lui avaient adressée les Philippines dans leur rapport concernant le Programme d'action, le Centre régional a organisé, en coopération avec le Bureau de l'Envoyé spécial des Philippines chargé des questions de criminalité transnationale, un atelier de renforcement des capacités nationales en matière de contrôle des armes légères et de petit calibre, qui a duré deux jours, à Manille, en novembre 2015. Parmi les participants figuraient plus de 40 fonctionnaires travaillant pour les Ministères de la défense et des affaires étrangères et pour la Police nationale. Cet atelier portait sur des questions juridiques et techniques liées au contrôle des armes de petit calibre, à savoir : les progrès réalisés par les Philippines dans la mise en œuvre du Programme d'action et leurs besoins d'assistance en la matière; l'application par le pays des dispositions des instruments internationaux en vigueur en matière de contrôle des armes, notamment dans le cadre du plan d'action national; les questions de sécurité physique et de gestion des stocks. Le projet a été financé par le Gouvernement allemand.

9. En coopération avec le Gouvernement du Myanmar, le Centre a organisé un atelier de renforcement des capacités nationales de contrôle des armes légères et de petit calibre et des munitions, qui a duré deux jours, à Nay Pyi Taw, en février 2016. Plus de 40 fonctionnaires et spécialistes travaillant pour divers ministères et organismes compétents ainsi que des experts de l'Organisation et de divers pays y

ont examiné les principaux accords internationaux et, en particulier, le Programme d'action. Cet atelier portait sur les mesures concrètes pouvant être prises pour renforcer le contrôle de ces armes, comme l'établissement d'un mécanisme de coordination et d'un plan d'action nationaux. Il a été financé par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

10. En coopération avec le Ministère thaïlandais des affaires étrangères, le Centre régional a organisé à Bangkok, en mars 2016, un atelier de deux jours en vue de renforcer les capacités nationales d'application du Programme d'action et du Traité sur le commerce des armes. Cet atelier visait à aider le pays à consolider ses moyens de mettre en œuvre le Programme d'action et de satisfaire aux normes d'importation, d'exportation et de transfert d'armes classiques énoncées dans le Traité. Les participants ont également examiné les aspects pratiques de l'établissement des rapports à présenter au titre des instruments internationaux pertinents. Le projet a été financé par le Gouvernement allemand.

B. Promotion du dialogue et de la confiance dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité

11. En collaboration avec les Gouvernements du Japon et de la République de Corée, le Centre régional a organisé deux conférences internationales annuelles sur les questions de désarmement, de non-prolifération et de sécurité, qui ont offert aux États Membres participants, aux organisations intergouvernementales concernées, au milieu universitaire et à la société civile, entre autres parties prenantes, une tribune importante pour débattre ouvertement des principales difficultés rencontrées en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, ainsi que de la sécurité régionale, contribuant ainsi à la consolidation de la confiance et à la recherche de solutions aux problèmes complexes se posant dans ces domaines.

12. En coopération avec le Ministère japonais des affaires étrangères et grâce au concours et à l'hospitalité de la préfecture et de la ville de Hiroshima, le Centre régional a organisé en août 2015 la vingt-cinquième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, sur le thème « Vers un monde exempt d'armes nucléaires après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 ». Plus de 80 personnes, parmi lesquelles des membres du Groupe d'éminentes personnalités pour la promotion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, y ont étudié les moyens de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires et le rôle que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires jouait en faveur du désarmement et de la non-prolifération. Elles ont également eu des échanges à propos du document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 et du prochain cycle d'examen; des conséquences humanitaires des armes nucléaires; des zones exemptes d'armes nucléaires et des mesures de confiance et de transparence; du rôle de la société civile et de l'éducation en matière de désarmement. En outre, lors d'une séance organisée à leur intention, des lycéens et des étudiants du supérieur ont livré leur perspective et discuté de questions de paix et de désarmement avec les participants à la Conférence, soulignant ainsi l'importance de l'éducation pour la paix et le désarmement et de l'adhésion du public.

13. En coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, le Centre régional a organisé la quatorzième Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération à Séoul, les 7 et 8 décembre 2015, sur le thème « Travaux restant à accomplir pour construire un monde plus sûr ». Plus de 120 représentants de gouvernements, d'organisations intergouvernementales, d'instituts politiques, du milieu universitaire et d'organisations de la société civile y ont débattu de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique dans le contexte des travaux en cours visant à garantir une exploration et une utilisation durables et sûres de cet espace, notamment à élaborer un code de conduite international. Ils ont procédé à un échange de vues approfondi sur la question de la sécurité nucléaire, dans la perspective du Sommet de 2016 sur la sécurité nucléaire et du renforcement du dispositif de sécurité nucléaire, et traité de questions régionales, telles que les conséquences du Plan d'action global commun établi avec la République islamique d'Iran. En outre, les participants à la Conférence ont étudié l'intérêt que pourraient présenter les négociations avec l'Iran dans l'optique d'une reprise des pourparlers à six concernant la situation nucléaire coréenne.

C. Partenariats, sensibilisation et mobilisation

14. Le Centre régional a continué de consolider ses partenariats avec les principales parties prenantes de la région, notamment les États Membres, les organisations sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et la société civile, par ses activités de communication concertée et de sensibilisation ainsi que par des initiatives conjointes et des projets de collaboration. Dans ce contexte, il a noué des contacts avec l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle et resserré ses partenariats avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Forum des îles du pacifique, avec lesquels il a notamment échangé des informations et des invitations à des manifestations.

15. Le Centre régional a contribué de manière substantielle au Programme de formation sur le désarmement nucléaire en Asie du Sud-Est, organisé à l'intention de jeunes diplomates originaires d'États d'Asie en mai et juin 2016 à Hiroshima (Japon) par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Ce programme a permis à ceux qui y ont participé d'améliorer leur connaissance des questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires et leurs talents de négociateurs.

16. Le Centre régional a participé à un atelier régional sur la violence armée et la réglementation des armes légères et de petit calibre, organisé en août 2015 à Dacca par l'Action mondiale des parlementaires, à l'occasion duquel il a présenté ses activités concernant le Programme d'action et le Traité sur le commerce des armes.

17. Le Centre régional a contribué à une table ronde nationale sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité organisée en janvier 2016 à Nay Pyi Taw. Cette manifestation a porté sur l'action entreprise par le Myanmar pour donner effet à la résolution, qui vise à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et éviter qu'elles ne tombent entre les mains d'acteurs non

étatiques, et sur l'assistance dont le pays pourrait avoir besoin pour en renforcer l'application.

18. Le Centre régional a continué de s'employer à communiquer régulièrement des informations fiables et d'actualité sur ses travaux et sur les questions de désarmement en général, notamment grâce à son site Web, à ses feuillets et lettres d'information et aux médias sociaux.

D. Activités futures

19. Le Centre régional compte élargir la portée de son programme de travail pour apporter une aide pratique aux États Membres de la région qui le demanderont, en particulier dans les domaines de la formation, de l'assistance technique et du renforcement des capacités, afin de contribuer aux actions entreprises aux échelons national et régional en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements ainsi qu'à l'éducation pour la paix et le désarmement.

III. Effectifs et financement

20. Trois postes du Centre régional sont inscrits au budget ordinaire : celui du directeur (P-5), un poste d'administrateur (P-3) et un poste d'agent des services généraux (soumis à recrutement local). Le Népal, pays hôte, a financé dans le cadre de sa contribution volontaire deux postes d'agent local. En outre, la Suisse a fourni un Volontaire des Nations Unies pour la jeunesse et un administrateur auxiliaire, tandis que le Japon a fourni un Volontaire des Nations Unies.

21. Le Centre régional dépend des contributions volontaires pour financer l'ensemble de ses programmes de fond et une partie de ses dépenses de fonctionnement. Le Secrétaire général encourage les autres États Membres à envisager de lui apporter un appui financier ou en nature.

22. En 2015, le Centre régional a reçu des États Membres des contributions volontaires d'un montant de 333 406 dollars. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres suivants, qui ont fait des contributions en espèces et en nature au Centre : Allemagne, Canada, Chine, Japon, République de Corée, Royaume-Uni, Suisse et Thaïlande. Ces contributions sont essentielles pour assurer de manière durable le fonctionnement, les activités de base et les programmes du Centre. Le Secrétaire général invite instamment tous les États Membres, notamment ceux de la région, ainsi que d'autres donateurs à fournir des ressources financières pour appuyer les programmes du Centre qui servent l'Asie et le Pacifique.

IV. Conclusion

23. Au cours de la période considérée, le Centre régional a participé et contribué à des projets menés en faveur du désarmement en Asie et dans le Pacifique. En coopération avec des États Membres et d'autres partenaires, il a continué de s'acquitter de sa mission, qui consiste à fournir une assistance aux États Membres qui le souhaitent et à mener des activités de sensibilisation et de mobilisation. Les Conférences annuelles organisées au Japon et en République de Corée demeurent des tribunes importantes pour promouvoir le dialogue et la confiance dans les

domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité régionale. Le Centre se tient prêt à accroître l'assistance qu'il apporte aux États Membres pour relever les défis auxquels ils font face en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, dans le cadre des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région et dans le monde.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique en 2015

(En dollars des États-Unis)

| | |
|--|----------------------------|
| Réserves et solde au 1 ^{er} janvier 2015 | 785 964 |
| Ajustement sur période antérieure | 31 978 ^a |
| Excédent/(déficit) cumulé | 817 942 |
| Produits | |
| Contributions volontaires | 315 984 ^b |
| Produits des placements | 4 146 |
| Autres produits d'opérations avec contrepartie directe | (12 127) |
| Total (produits) | 308 003 |
| Charges | |
| Dépenses de fonctionnement | 179 107 |
| Amortissement | 843 |
| Total (charges) | 179 950 |
| Excédent/(déficit) | 128 053 |
| Excédent cumulé | 945 955^c |

^a Correspond à la contribution nette de 22 725 dollars versée en 2015 par la Suisse.

^b Correspond à l'excédent cumulé reçu des donateurs, après déduction des remboursements, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public : Allemagne (105 659 dollars); Canada (15 572 dollars); Chine (50 000 dollars); Japon (102 818 dollars); République de Corée (43 900 dollars); Thaïlande (3 000 dollars) ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (12 457 dollars); Direction du développement et de la coopération (Suisse) (remboursement de 17 422 dollars).

^c Correspond à l'excédent cumulé au 1^{er} janvier 2015, après ajout des produits reçus et déduction.